

Table des matières

Préface	7
Remerciements	11
Principales abréviations	13
Introduction générale	15
Section I. La forme hégémonique de l'état moderne : l'État-nation	16
I. L'assimilation de l'État à l'État-nation	19
II. La diffusion du modèle de l'État-nation.....	21
Section II. L'émergence d'une nouvelle forme de l'État : l'État associé.....	24
I. Les caractéristiques structurelles des États associés	24
A. Des micro-États dépendants.....	24
B. Des territoires du Pacifique Sud.....	29
C. D'anciennes colonies anglo-saxonnes	31
II. Un contexte favorable à l'émergence de l'État associé.....	35
A. La relativisation de l'État-nation par un phénomène exogène : la mondialisation.....	35
B. La relativisation de l'État-nation par un phénomène endogène : les revendications indépendantistes	38
Section III. Les ambiguïtés de l'État associé.....	43
I. L'indétermination du vocabulaire	44
A. L'indétermination sémantique du droit positif.....	44
B. Le choix du terme État associé	46
II. Les contradictions de délimitation	47
A. Les divergences d'appréciation de la doctrine.....	47
B. Le choix d'une approche englobante de l'État associé.....	49
Section IV. Le cadre de l'étude de l'État associé.....	50
I. La méthodologie adoptée	50
A. Une démarche inductive	50
B. Une démarche comparative.....	51
C. Une démarche interdisciplinaire	53

II. Les objectifs poursuivis et la problématique choisie57
 III. Le plan retenu.....59

PREMIÈRE PARTIE
UN ÉTAT CONSTRUIT POUR UN PEUPLE COMPLEXE

**Chapitre I. Le territoire librement associé, un moyen alternatif
 pour décoloniser un peuple67**

Section I. La reconnaissance progressive de la libre association
 comme voie de décolonisation.....69

I. Le rejet initial de la libre association engendré par l'assimilation
 entre décolonisation et indépendance.....70

A. La consécration progressive d'un droit à l'indépendance.....70

1. La réserve de la Charte des Nations Unies
 vis-à-vis de la décolonisation71

2. La consécration d'un droit à l'indépendance
 par la résolution 1514 (XV)74

B. Le paradoxe d'une pratique péremptoire :
 l'accession impérative à l'indépendance78

1. L'exclusivité de l'indépendance79

2. L'indépendance de toutes les colonies81

C. Les limites de la décolonisation-indépendance.....83

1. Le revers de l'accession à l'indépendance83

2. La valorisation de la décolonisation accompagnée :
 l'exemple précurseur du Commonwealth britannique85

II. L'acceptation tardive de la libre association favorisée par la dissociation
 entre décolonisation et indépendance.....89

A. La consécration théorique du statut de territoire librement associé.....90

1. La redécouverte de la résolution 1541 (XV) :
 une décolonisation sans l'indépendance90

2. La détermination du contenu du statut de territoire librement
 associé94

B. La consécration du statut de territoire librement associé dans la
 pratique : les Îles Cook99

1. L'approbation à demi-mot de la décolonisation des Îles Cook100

2. Les conséquences majeures quant au sens de la décolonisation102

Section II. La mise en œuvre contrastée de la décolonisation par la libre association ...104

I. La mise en œuvre réussie de la libre association104

A. La consolidation de la libre association : Niue105

B. L'extension de la libre association :
 les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Palaos.....106

II. Les mises en œuvre imparfaites de la libre association109

A. La libre association en trompe l'œil des États associés
 des Antilles britanniques109

B. Les tentatives françaises de décolonisation par la libre association112

1. Les tentatives sommaires : l'Union française et la Communauté française	113
a) L'Union française de la 4 ^e République	113
b) La Communauté française de la 5 ^e République	118
2. La tentative avortée : le plan Pisani en Nouvelle-Calédonie	121
Chapitre II. L'État associé, un moyen de réaliser le peuple complexe.....	129
Section I. L'affirmation du peuple complexe	131
I. L'existence d'une société complexe.....	131
A. La diversité manifeste de la société de l'État associé.....	132
B. L'unité relative de la société de l'État associé.....	134
II. La construction d'un peuple complexe	138
A. L'édification de l'unité nationale	139
1. L'unité nationale subjective.....	139
2. L'unité nationale objective	142
B. La consécration de la diversité du peuple.....	146
1. La reconnaissance du pluralisme au sein du peuple.....	146
a) Le pluralisme juridique.....	147
b) Le pluralisme linguistique	149
2. La reconnaissance d'un peuple dual.....	150
Section II. L'autodétermination du peuple complexe	153
I. Un peuple logiquement titulaire du droit d'autodétermination.....	154
A. L'enjeu de la qualification de peuple titulaire du droit d'autodétermination	154
B. L'octroi systématique du droit d'autodétermination au peuple de l'État associé.....	158
II. Une mise en œuvre singulière du droit d'autodétermination	162
A. Une autodétermination consensuelle	163
1. Une autodétermination négociée.....	163
2. Une autodétermination conciliée.....	166
B. Une autodétermination authentique	168
1. Le recours quasi exclusif au référendum d'autodétermination	168
2. Une expression libre et démocratique garantie	172
3. L'indétermination du résultat de l'autodétermination	176

DEUXIÈME PARTIE UN ÉTAT CARACTÉRISÉ PAR UNE SOUVERAINETÉ DÉLÉGUÉE

Chapitre I. La délégation de souveraineté de l'État associé	189
Section I. Les fondements théoriques de la délégation de souveraineté.....	189
I. La divisibilité de l'exercice de la souveraineté	190
A. La distinction entre le principe de la souveraineté et l'exercice de la souveraineté.....	190

B. Les expériences ambiguës de partage de souveraineté.....	194
1. La souveraineté duale américaine.....	194
2. La souveraineté partagée calédonienne.....	197
3. La co-souveraineté du condominium.....	200
II. La délégation de l'exercice de la souveraineté.....	204
A. Le processus de la délégation :	
une modalité d'exercice des compétences de l'État associé.....	204
B. L'étendue de la délégation : la liberté de renoncer à toute compétence.....	206
1. Le rejet d'une délégation limitée aux compétences non régaliennes.....	207
2. L'adhésion à une délégation inconditionnée.....	209
 Section II. Le fonctionnement de la délégation de souveraineté.....	215
I. Les compétences déléguées à l'État partenaire dans l'intérêt de l'État associé : les finances publiques et la nationalité.....	215
A. La délégation de compétence en matière de finances publiques :	
la garantie d'une viabilité économique pour l'État associé.....	215
1. Une dépendance économique conséquente.....	216
2. L'organisation de la délégation de compétence en matière de finances publiques.....	219
B. La délégation de compétence en matière de nationalité :	
la garantie de pouvoir s'installer sur le territoire de l'État partenaire.....	224
1. Les Îles Cook et Niue : une nationalité partagée avec la Nouvelle-Zélande et une citoyenneté propre.....	225
a) Le partage de la nationalité néo-zélandaise.....	225
b) La définition d'une citoyenneté propre.....	228
2. Les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Palaos : une nationalité propre et un statut privilégié aux États-Unis.....	231
II. Les compétences déléguées dans l'intérêt de l'État partenaire :	
la défense et les relations extérieures.....	234
A. Les Îles Cook et Niue : une délégation amoindrie par la pratique.....	234
B. Les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Palaos : une délégation renforcée par la pratique.....	238
 Chapitre II. L'expression de la souveraineté de l'État associé.....	247
 Section I. L'affirmation de la puissance de l'État associé.....	247
I. Les pouvoirs internes de l'État associé : l'affirmation de son <i>self-government</i>	248
A. Les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Palaos :	
une autonomie interne originellement affirmée.....	249
1. Le pouvoir exécutif : l'autonomie potentiellement limitée par l'immixtion des États-Unis.....	250
2. Le pouvoir législatif : l'exclusion totale des États-Unis.....	251
3. Le pouvoir judiciaire : la soustraction des affaires des États associés de la compétence des tribunaux des États-Unis.....	253
B. Les Îles Cook : une autonomie interne progressivement affirmée.....	255
1. Le pouvoir exécutif : l'effacement du Représentant de la Reine au profit du Cabinet des Îles Cook.....	255

2. Le pouvoir législatif : de l'application des lois néo-zélandaises à l'indépendance du Parlement des Îles Cook.....	260
3. Le pouvoir judiciaire : l'abandon de la procédure d'appel devant les juridictions néo-zélandaises au bénéfice de la Cour d'appel des Îles Cook	261
C. Niue : une autonomie interne à consolider	263
1. Le pouvoir exécutif : l'intervention directe de la Nouvelle-Zélande à l'appui du Cabinet niuén	263
2. Le pouvoir législatif : la substitution possible du Parlement de Nouvelle-Zélande à l'Assemblée de Niue.....	266
3. Le pouvoir judiciaire : l'abandon de la procédure d'appel devant les juridictions néo-zélandaises au bénéfice de la Cour d'appel de Niue.....	268
II. Les pouvoirs externes de l'État associé : l'affirmation de sa personnalité juridique internationale.....	270
A. La capacité de conclure des traités.....	271
1. La réticence initiale de la communauté internationale à admettre le pouvoir de l'État associé de conclure des traités	272
2. La consécration du pouvoir de l'État associé de conclure des traités dans les années 1980.....	275
B. La capacité de devenir membre d'organisations internationales	278
1. Une participation facilitée aux organisations internationales à vocation régionale.....	278
2. Une participation discutée aux organisations internationales à vocation universelle.....	281
C. La capacité d'établir des relations diplomatiques et consulaires	284
Section II. La maîtrise de la compétence de la compétence par l'État associé	287
I. Le pouvoir de révocation de l'association	288
A. Les Îles Cook et Niue : une liberté absolue de rompre l'association.....	289
B. Les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall et les Palaos : une liberté ambiguë de rompre l'association	293
1. L'évidence du droit de rompre unilatéralement l'association	293
2. L'ambiguïté des clauses de survivance	297
II. La manifestation du pouvoir constituant	300
1. Le principe d'unicité du pouvoir constituant	300
2. L'État associé, titulaire exclusif du pouvoir constituant	303

TROISIÈME PARTIE UN ÉTAT INSTITUTIONNALISÉ PAR UNE CONSTITUTION ASSOCIATIVE

Chapitre I. La constitution associative, une norme fondamentale classique....317

Section I. La fonction juridique de la constitution associative : créer un ordre juridique autonome.....	319
--	-----

I. La constitution associative comme norme suprême de l'État associé	319
A. La suprématie de la constitution associative.....	320
B. La garantie de la suprématie de la constitution associative	324
II. La soumission des normes externes à la constitution associative	327
A. L'intégration classique des normes internationales dans l'ordre juridique de l'État associé.....	328
B. L'intégration originale des normes de l'État partenaire dans l'ordre juridique de l'État associé.....	330

Section II. La fonction symbolique de la constitution associative : affirmer l'existence de l'État associé	335
I. La constitution associative comme symbole.....	336
A. Une constitution proclamée, symbole de l'État souverain.....	336
B. Une constitution écrite, symbole de l'État moderne.....	339
II. Les symboles dans la constitution associative	346
A. Des symboles historiques : l'inscription de l'État associé dans le temps..	346
B. Des symboles identitaires : la définition des valeurs de l'État associé...348	

Chapitre II. La constitution associative, une norme d'association originale ...353

Section I. Une constitution en partie élaborée par l'État partenaire	355
I. La possibilité théorique d'une participation de l'État partenaire à l'exercice du pouvoir constituant de l'État associé	356
II. La participation en pratique de l'État partenaire à l'exercice du pouvoir constituant de l'État associé	361
A. La participation globale de la Nouvelle-Zélande à l'élaboration de la Constitution des Îles Cook et de Niue.....	361
1. Des constitutions partiellement pensées par la Nouvelle-Zélande....	362
2. Des constitutions essentiellement rédigées par la Nouvelle-Zélande..	364
B. La participation fragmentée des États-Unis à l'élaboration de la Constitution des États fédérés de Micronésie, des Palaos et des Îles Marshall	367
1. Les dispositions constitutionnelles <i>stricto sensu</i> faiblement influencées par les États-Unis	367
2. Les dispositions constitutionnelles relatives à l'association fortement influencées par les États-Unis.....	370
Section II. Une constitution en partie assimilable à un traité	372
I. La forme de la constitution associative : un acte obligatoire résultant de la manifestation de volonté de deux sujets soumis au droit international	373
A. Un accord entre deux sujets de droit international distincts	374
1. Le futur État associé : un sujet de droit international incertain.....	374
2. L'État associé : un sujet de droit international certain	378
B. Un accord exprimant le consentement mutuel de l'État associé et de l'État partenaire.....	379
1. L'expression du consentement mutuel	379
2. La validité du consentement du futur État associé.....	382

C. Un accord produisant des effets de droit soumis au droit international ..	386
II. L'objet de la constitution associative : institutionnaliser un lien interétatique ..	388
A. La création d'un lien interétatique	388
1. Un lien interétatique similaire aux unions d'États	389
2. Un lien interétatique distinct du protectorat	392
B. L'absence de structure supra-étatique	396
Conclusion générale	405
Annexes	411
Bibliographie	417
Index thématique	475
Table des matières	479